

Permutations

[1]

Groupe de travail académique du mardi 13 juin : 28 PERMUTATIONS ENTRE LES DEPARTEMENTS DE L'ACADEMIE !

Nous n'avons pas eu les noms des collègues, les ineat/exeat seront finalisés lors de CAPD du 4 juillet en Indre et Loire !

Pour les ineat/exeat hors académie, le recteur accepterait les échanges : 1 exeat contre 1 ineat et bien entendu les entrées.

> **Recteur** : le travail se fait avec une prévision d'un déficit de 100 postes pour nos 6 départements seul l'Indre est en léger excédent.

Le choix est fait de maintenir un mouvement fluide malgré la situation.

Le Recteur a demandé au ministère le recours à la liste complémentaire : pas de retour pour le moment (réponse en fin de semaine).

Le Loiret ne peut pas accueillir de PES en plus.

Le Recteur envisage le recours aux contractuels notamment pour le Loiret mais moins sur l'Eure et Loir où les recrutements de contractuels sont difficiles.

Globalement 159 collègues (119 titulaires et 40 stagiaires) demandent un changement de département dans notre académie.

> **Le Recteur souhaite donc travailler sur la base :**

- > assurer un maximum de fluidité notamment vers l'Indre et Loire
- > compenser le manque de ressources du Loiret en faisant venir des titulaires
- > accorder toutes les demandes des titulaires et PES actuels vers le Loiret
- > accorder tous les exeat de l'Indre
- > pas d'exeat du Loiret
- > pas d'exeat de l'Eure et Loir sauf vers le Loiret et cas exceptionnels

Les décisions prises par le Recteur : 28 exeat sont actés et 6 en attente en fonction de l'évolution de la situation de l'Indre et Loire. Nous n'avons pas eu les noms des collègues, les exeat seront finalisés lors de CAPD (pour l'Indre et Loire ce sera le 4 juillet)

Cher : 31 demandes pour sortir. Accord du recteur pour 4 exeat vers le 37 (plus 3 en attente) , 1 vers le 41 et 1 vers le Loiret

Eure et Loir : 49 demandes pour sortir. Accord du recteur pour 10 exeat vers le Loiret

Indre : 3 demandes pour sortir. Accord du recteur pour 3 exeat vers l'Indre et Loire

Indre et Loire : 4 demandes pour sortir. Accord du recteur pour 1 exeat vers le 18, 2 vers le 41 et 1 vers le Loiret

Loir et Cher : 23 demandes pour sortir. Accord du recteur pour 1 exeat vers le 18 et 4 vers le 37 (plus 3 en attente)

Loiret : 50 demandes pour sortir. Pas d'exeat.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour dénoncer les blocages notamment du Loiret et de l'Eure et Loir qui pénalisent des collègues avec les plus forts barèmes donc les situations familiales les plus difficiles.

Nous appelons les collègues qui n'auraient pas leur exeat à nous joindre pour que nous intervenions dans les CAPD.

Le rectorat nous a indiqué être attentif aux situations particulières.

Nous avons demandé une intervention du Recteur vers les IA pour permettre les détachements vers le 1er degré ainsi que les demandes de disponibilité.

Nous avons questionné sur les ineat/exeat hors académie : le recteur accepterait les échanges entre académies pour accepter un exeat hors de notre académie.

Mais la question est plus largement celle du recrutement et du nombre de places aux concours. Le SNUipp-FSU vient de s'adresser sur cette question au Ministère : lire nos courriers.

> INEAT EXEAT groupe de travail académique le mardi 13 juin

Contactez les SNUipp-FSU de votre département pour la préparation de ce groupe de travail

snu18@snuipp.fr [2]

snu28@snuipp.fr [3]

snu36@snuipp.fr [4]

snu37@snuipp.fr [5]

snu41@snuipp.fr [6]

snu45@snuipp.fr [7]

> **PERMUTATIONS** Les retours des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives doivent se faire jusqu'au lundi 19 décembre 2016, le cachet de la poste faisant foi.

Pensez à remplir votre fiche de suivi sur notre site "[e-dossier permutations](#) [8]"

URL source: <https://www.snuipp37.fr/snu2/ineat-exeat>

Liens

[1] <https://www.snuipp37.fr/snu2/ineat-exeat>

[2] <mailto:snu18@snuipp.fr>

[3] <mailto:snu28@snuipp.fr>

[4] <mailto:snu36@snuipp.fr>

[5] <mailto:snu37@snuipp.fr>

[6] <mailto:snu41@snuipp.fr>

[7] <mailto:snu45@snuipp.fr>

[8] <http://e-permutations.snuipp.fr/37/accueil>